

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **FOYER S.A.** sont invités à participer à

L'Assemblée Générale Ordinaire

qui aura lieu **mardi, le 7 avril 2009 à 11.00 heures** au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport annuel de l'exercice 2008

- 1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion relatifs à l'exercice 2008
- 1.2 Présentation des comptes consolidés
- 1.3 Présentation des comptes annuels
- 1.4 Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2008

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2008

- 2.1 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008

Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui affichent un bénéfice net de € 12.131,4 milliers (part du groupe : bénéfice de € 12.209,0 milliers; part des minoritaires : perte de € 77,6 milliers), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 2.748.799,4 milliers.

- 2.2 Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008

Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 qui clôturent avec un bénéfice net de € 52.550.778,98, la somme du bilan s'élevant à € 177.837.677,81.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2008

Le bénéfice après impôts de l'exercice 2008 s'élève à € 52.550.778,98. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de € 2.074.749,72. Il en résulte que le bénéfice net disponible à affecter est de € 54.625.528,70.

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante :

- dividende de € 1,117647 brut par action aux 8.998.842 actions	€ 10.057.528,76
- prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003	€ - 685.000,00
- transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003 au poste « Autres réserves »	€ 685.000,00
- report à nouveau	€ 44.567.999,94
	<hr/>
	€ 54.625.528,70

4. Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de décision: L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2008.

5. Nominations statutaires

Propositions de décisions: L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur des personnes suivantes :

- 5.1 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Romain BECKER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.2 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Dominique LAVAL, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.3 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri MARX, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010. A partir du 1^{er} mai 2009 Monsieur MARX remplira les critères d'indépendance prévus par la Charte de Gouvernance d'entreprise.
- 5.4 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.5 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.6 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Lucien THIEL, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.7 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Théo WORRÉ, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
- 5.8 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

6. Rémunération des administrateurs

- 6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs non exécutifs, au titre de l'exercice 2009, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

- 6.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit et de Compliance; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.000 par membre et de € 1.500 au président.

7. Désignation du réviseur d'entreprises

Proposition de décision: L'Assemblée approuve la reconduction de la société anonyme Ernst&Young comme réviseur d'entreprises pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

8. Autorisation pour la société d'acquies ses propres actions

Proposition de décision: L'Assemblée autorise la Société à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et selon les modalités suivantes :

- le pair comptable des actions acquises ne peut pas dépasser 10 % du capital souscrit;
- l'autorisation est valable à compter du 7 avril 2009 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2010 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2009;
- prix minimum par action : € 10
prix maximum par action : € 100

Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur. Les actions acquises par la Société pourront ou ne pourront pas être conservées ou cédées ou annulées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'administration estime recommandables pour la Société. Toute annulation d'actions est sujette à une résolution des actionnaires de la Société dans une réunion de l'Assemblée générale extraordinaire à convoquer par le Conseil d'administration.

9. Divers

Le capital social souscrit et entièrement libéré de FOYER S.A. s'élève à € 44.994.210,00. Il est représenté par 8.998.842 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix. FOYER S.A. détient 3.801 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 8.995.041.

La loi luxembourgeoise ne requiert pas de quorum pour l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7 avril 2009. Par conséquent, les décisions sont prises par vote à main levée à la majorité simple des votes exprimés lors de l'assemblée, quel que soit le nombre d'actions FOYER S.A. représentées à l'Assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Modalités de participation

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour mercredi, le 1^{er} avril 2009 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat à Luxembourg ou de Petercam S.A. à Bruxelles.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle à l'Assemblée comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour y participer. Ils peuvent assister à l'Assemblée à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour mercredi, le 1^{er} avril 2009 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour jeudi, le 2 avril 2009 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.foyer.lu ou sur demande au secrétariat du Service Juridique (tél. 437 43 3147).

Pour le Conseil d'administration
Lucien THIEL - Président